

Règlement du jeu concours

Du rose dans mon assiette !

Article 1 : Organisateur

L'AIRE cancers du CHRU de Lille, dispositif d'accompagnement des personnes atteintes de cancers et d'information sur la prévention et les dépistages, situé à l'Hôpital Claude Huriez, Rue Michel Polonovski 59037 LILLE Cedex, organise dans le cadre d'Octobre Rose, mois de mobilisation nationale en faveur du dépistage du cancer du sein, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Du rose dans mon assiette ! ».

Article 2 : Durée et principe du jeu concours

2.1. Ce jeu concours a pour objectif de contribuer à la promotion du dépistage du cancer du sein dans le cadre d'Octobre Rose. Il se déroulera du mardi 7 septembre au jeudi 22 octobre 2015 inclus.

2.2. Le principe est le suivant : chaque participant propose une recette, relevant de sa création, contenant au moins un ingrédient de couleur rose (sans colorant artificiel). Deux catégories sont ouvertes : salée (entrée, plat) et sucrée (dessert).

Pour ce faire, le participant doit compléter le bulletin d'inscription et la fiche recette en indiquant la catégorie choisie. Ces documents sont disponibles et téléchargeables sur le site internet de l'AIRE cancers (<http://airecancers.chru-lille.fr>), dans la rubrique Actualités/Évènements.

Ils sont à renvoyer accompagnés d'une photo de la recette réalisée, **au plus tard le lundi 12 octobre** :

- Soit par mail à : aire.cancer@chru-lille.fr (photo format JPG)
- Soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) à : AIRE cancers

Hôpital Claude Huriez
Rue Michel Polonovski
59037 LILLE Cedex

Tout dossier de participation incomplet ou déposé après la date limite sera automatiquement rejeté et la participation du candidat invalidée.

2.3. Une pré-sélection de 10 recettes (5 recettes salées et 5 recettes sucrées) sera faite, en s'appuyant sur les critères suivants :

- Respect de la thématique « rose »
- Originalité de la recette
- Utilisation de produits locaux et de saison
- Équilibre nutritionnel
- Esthétisme de la photographie

2.4. Les 10 candidats retenus seront invités à apporter leur recette matérialisée pour dégustation par les membres du jury, le jeudi 22 octobre de 14h à 17h, dans les cuisines de l'Institut Gernez Rieux du CHRU. Les participants auront la possibilité de réchauffer leur plat/dessert et de dresser l'assiette sur place. Pour chaque catégorie, le jury établira un classement des recettes selon une grille de notation proposée par l'organisateur. La grille de notation prendra notamment en compte les critères suivants :

- Appréciation gustative
- Equilibre des saveurs
- Originalité de la recette
- Dressage et esthétisme du plat/dessert (dont mise en valeur de la couleur rose)
- Utilisation de produits locaux et de saison
- Equilibre nutritionnel

A l'issue du classement, les 2 meilleures recettes de la catégorie salée, et les 2 meilleures recettes de la catégorie sucrée seront sélectionnées. Le jury est souverain dans la désignation des gagnants. Toute réclamation tenant à la notation des jurés est irrecevable.

2.5 Le jury sera composé de :

- M. Florent LADEYN, Chef cuisinier du Bloempot et de l'Auberge du Vert-Mont (Président du jury)
- Mme Céline DEVAUX, Coordinatrice de l'Aire cancers
- M. Philippe MAHIEU, Responsable secteur restauration Hôpital Cardiologique du CHRU
- Mr Hervé MAHIEU, administrateur de la mutuelle SMH
- Une diététicienne au CHRU de Lille

Si l'un des membres du jury se trouvait dans l'impossibilité de participer au concours (maladie, accident, etc.), l'AIRE cancers a la possibilité de le remplacer par la personne de son choix.

Article 3 : Calendrier/Déroulement du concours

Le calendrier du concours est le suivant :

- Lundi 7 septembre : ouverture du jeu concours
- Lundi 12 octobre : date limite d'inscription
- Mercredi 14 octobre : information des 10 candidats pré-sélectionnés (et publication de la liste sur les sites de l'AIRE cancers <http://airecancers.chru-lille.fr> et de notre partenaire <http://www.smh.fr>)
- Jeudi 22 octobre de 14h à 17h : dégustation des recettes et remise des prix

Article 4 : Modalités de participation

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique et majeure résidant dans le département du Nord et/ou salariée du CHRU de Lille, à l'exception des organisateurs et des membres du jury.

Sont exclues les personnes issues ou suivant une formation professionnelle en cuisine, hôtellerie ou dans toute discipline s'y rapportant, ainsi que les personnes exerçant à titre professionnel une fonction dans le domaine de la cuisine, de l'hôtellerie ou dans toute autre discipline s'y rapportant.

Les candidats ne peuvent concourir qu'une seule fois, dans une seule catégorie (salée ou sucrée).

Le participant s'engage à déposer une recette créée par ses soins. L'AIRE cancers ne peut être tenu pour responsable d'éventuels plagias.

La participation au jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat. Cependant, les frais occasionnés pour l'achat des ingrédients, pour du matériel ou tous frais annexes nécessaires à l'élaboration de la recette sont à la charge du participant. Il en est de même pour les frais de déplacement occasionnés pour se rendre à la remise des prix.

Article 5 : Dotations

Les prix qui seront attribués ne pourront en aucune façon être réclamés sous une autre forme que celle décrite dans ce présent règlement. Les noms des gagnants seront publiés sur le site internet de l'AIRE cancers (<http://airecancers.chru-lille.fr>) et de la mutuelle SMH (<http://www.smh.fr>), partenaire de l'évènement. Les gains seront distribués le jour de la remise des prix.

Sont à gagner, pour chacune des catégories (salée et sucrée) :

- 1^{er} prix : un dîner pour 2 personnes au restaurant du Chef Florent Ladeyn « Le Bloempot » (valeur : 100€)
- 2^{ème} prix : un livre dédié du Chef Florent Ladeyn (valeur : 15€)
- Du 3^{ème} au 5^{ème} prix : une corbeille de fruits

Article 6 : Responsabilités

L'AIRE cancers du CHRU de Lille se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce concours pour toute raison indépendante de sa volonté, sans qu'il n'encoure une quelconque responsabilité. Le CHRU détient le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il se réserve enfin le droit de remplacer toute dotation qui lui serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

Article 7 : Acceptation et consultation du règlement

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par l'organisateur. Ce règlement est accessible à partir du site de l'AIRE cancers (<http://airecancers.chru-lille.fr>) et peut être envoyé à toute personne qui en fait la demande auprès de l'AIRE cancers par téléphone au 03 20 06 38 12 ou par courrier à :

AIRE cancers
Hôpital Claude Huriez
Rue Michel Polonovski
59037 LILLE Cedex

Article 8 : Droits de propriété

Le participant accepte que son prénom, sa recette, la photo de sa recette et toute photo prise lors de la remise des prix soient reproduits sur le site internet <http://airecancers.chru-lille.fr> et sur tous les autres supports de communication de l'AIRE cancers et du CHRU (page Facebook etc.) sans limitation de durée.

Article 9 : Informations nominatives

Toutes les informations que les participants communiquent dans le bulletin d'inscription sont destinées à l'AIRE cancers du CHRU de Lille, responsable du traitement dans le cadre du présent jeu concours. Par ailleurs, en tant que partenaire de l'événement, les noms et prénoms des 10 personnes pré-sélectionnées seront publiés sur le site internet de la mutuelle SMH (<http://www.smh.fr>). Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le fichier informatique généré par les participations au jeu a fait l'objet d'une déclaration. Les participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant, en écrivant à AIRE cancers, Hôpital Claude Huriez, Rue Michel Polonovski, 59035 Lille Cedex.

Fait à Lille,
le 28 août 2015